



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2705
5 septembre 1986

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA DEUX MILLE
SEPT CENT CINQUIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le vendredi 5 septembre 1986, à 11 h 30

Président : M. BELONOGOV

(Union des Républiques
socialistes soviétiques)

Membres :

Australie
Bulgarie
Chine
Congo
Danemark
Emirats arabes unis
Etats-Unis d'Amérique
France
Ghana
Madagascar
Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
Thaïlande
Trinité-et-Tobago
Venezuela

M. HOGUE
M. GARVALOV
M. LI Luye
M. BALE
M. BIERRING
M. AL-SHAALI
M. OKUN
M. de KEMOULARIA
M. DUMEVI
M. RAKOTONDRAMBOA

M. BIRCH
M. KASEMSRI
M. MOHAMMED
M. AGUILAR

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 12 h 15.

SOUHAITS DE BIENVENUE AU SECRETAIRE GENERAL

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je voudrais tout d'abord adresser une cordiale bienvenue au Secrétaire général de l'Organisation, M. Javier Pérez de Cuéllar.

Monsieur le Secrétaire général, il est particulièrement agréable de vous revoir à votre place habituelle, à la table du Conseil de sécurité. Nous sommes heureux que vous soyez sorti vainqueur de votre combat contre la maladie et de vous voir comme nous souhaitons vous voir, complètement remis, de bonne humeur et plein d'énergie. Monsieur le Secrétaire général, nos meilleurs voeux vous accompagnent.

REMERCIEMENTS AU PRESIDENT SORTANT

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Etant donné que le Conseil se réunit pour la première fois ce mois-ci, je voudrais, au nom des membres du Conseil et en mon nom propre, rendre hommage à mon prédécesseur, S. Exc. M. D.H.N. Alleyne, représentant permanent de Trinité-et-Tobago auprès des Nations Unies, pour la manière dévouée dont il a présidé les travaux du Conseil le mois dernier. Je suis sûr de parler au nom de tous les membres du Conseil en exprimant à M. Alleyne notre admiration pour les qualités de diplomate et la courtoisie dont il a constamment fait preuve à cette occasion.

EXPRESSION DE RECONNAISSANCE

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Comme c'est la première fois que je participe à une réunion officielle du Conseil de sécurité, je voudrais exprimer à chacun de vous ma profonde reconnaissance pour l'accueil chaleureux qui m'a été réservé depuis que j'ai pris les fonctions de nouveau Représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies et vous assurer que vous pouvez compter sur ma pleine coopération dans nos efforts communs.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

LETTRE DATEE DU 4 SEPTEMBRE 1986, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES (S/18138)

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Liban une lettre dans laquelle il demande que sa

Le Président

délégation soit invitée à prendre part à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter la délégation du Liban à prendre part à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Fakhoury (Liban) prend place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui pour donner suite à une requête contenue dans la lettre datée du 4 septembre 1986 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la France auprès des Nations Unies (S/18318).

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies souhaite faire une déclaration. Je lui donne la parole.

Le SECRETARE GENERAL : Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais vous remercier de vos si gentilles paroles.

Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui dans des circonstances sombres et douloureuses.

Comme j'ai eu l'occasion d'informer les membres du Conseil par l'intermédiaire du Président, une série d'incidents violents ont eu lieu dans la zone de la FINUL entre le 11 et le 22 août, au cours desquels deux Libanais et un membre du contingent irlandais ont perdu la vie et plusieurs soldats du contingent français ont été blessés. Après le 22 août, il y a eu une période d'accalmie durant laquelle la FINUL s'est efforcée, avec la coopération des autorités libanaises et des dirigeants du mouvement AMAL, de réduire la tension et de rétablir le calme dans la région.

Hélas, malgré ces efforts, un grave incident s'est produit hier matin, jeudi 4 septembre, lorsque trois soldats français ont été tués par une bombe télécommandée près du village de Jwayya, dans le secteur du bataillon français. Le commandant de la Force a immédiatement ordonné une enquête sur les circonstances de cet incident, mais les rapports préliminaires ne laissent déjà aucun doute que la bombe a été détonnée délibérément. Dans un communiqué de presse publié hier, j'ai condamné avec la plus grande vigueur ce lâche attentat contre des membres du contingent français de la FINUL.

Je dois également informer le Conseil de sécurité que, ce matin même, une trentaine de soldats israéliens ont effectué une incursion hélicoptérée dans le village de Zibqin, dans le secteur du bataillon népalais. La FINUL a immédiatement dépêché deux équipes mobiles dans le village et le commandant de la Force a protesté contre cette incursion auprès des autorités israéliennes. D'après le rapport préliminaire du commandant de la Force, un soldat israélien a été tué au

Le Secrétaire général

cours de l'opération et quatre villageois libanais ont été enlevés par les Israéliens.

Les récents incidents soulignent tragiquement les conditions extrêmement difficiles dans lesquelles doivent opérer les soldats de la FINUL. Comme le Conseil de sécurité le sait déjà, j'ai décidé d'envoyer sur place une mission d'évaluation pour examiner, en liaison avec le Gouvernement libanais, les dispositions à prendre pour que la Force puisse remplir, dans les conditions d'efficacité et de sécurité requises, le mandat qui lui a été confié par le Conseil de sécurité aux termes de sa résolution 425 (1978). A cause de l'incident d'hier matin, j'ai avancé la date de départ de la mission. Celle-ci, qui est dirigée par M. Goulding, secrétaire général adjoint aux affaires politiques spéciales, a quitté New York hier soir.

M. Goulding doit me soumettre les recommandations de sa mission dans les meilleurs délais et, naturellement, je ferai rapport au Conseil de sécurité dès que je les aurai reçues. Il va sans dire que je mettrai tout en oeuvre, dans les limites de ma compétence et de mon autorité, pour éviter une répétition des incidents récents, renforcer la sécurité des membres de la FINUL et permettre à la Force de remplir son mandat. Mais je dois rappeler à ce propos que, comme toutes les opérations des Nations Unies pour le maintien de la paix, la FINUL ne dispose pas de pouvoir coercitif et que ses soldats ne doivent pas recourir à la force, sauf en cas de défense légitime. Cela étant, la FINUL ne peut remplir son mandat que si toutes les parties intéressées lui accordent la coopération requise et si elle bénéficie de la confiance et de l'appui sans réserve du Conseil de sécurité, de qui elle tient sa légitimité et son autorité. Ces deux conditions sont absolument essentielles dans les circonstances difficiles et complexes du Sud-Liban.

En concluant cette déclaration, je tiens à exprimer aux Gouvernements français et irlandais, comme aussi aux familles des victimes des récents incidents, ma sympathie et mes condoléances émues. Je tiens également à rendre hommage au courage et au dévouement dont font preuve les membres de tous les contingents de la FINUL dans l'accomplissement de leur difficile et dangereuse mission.

Je tiens enfin à saisir cette occasion pour remercier les gouvernements des pays qui fournissent des contingents à la Force de la coopération et de l'appui qu'ils accordent si généreusement à cette importante opération des Nations Unies pour le maintien de la paix au Moyen-Orient.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : A l'issue de consultations tenues entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire la déclaration suivante au nom des membres du Conseil de sécurité :

"Les membres du Conseil de sécurité expriment leur vive émotion après les graves et douloureux attentats qui ont coûté la vie à plusieurs membres des contingents irlandais et français de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban. Ces attentats s'ajoutent aux sérieux incidents qui se sont produits dans la période récente, notamment les 11 et 12 août, et au cours desquels un certain nombre de membres de la Force ont été blessés. Les membres du Conseil expriment leur indignation contre ces recours à la violence délibérée, qui compromettent la sécurité des membres de la Force.

Ils adressent l'expression de leur sympathie aux familles éprouvées et rendent hommage aux qualités de sang-froid, de courage et à l'esprit de sacrifice manifestés solidairement par tous les membres de la FINUL, au service des mêmes idéaux de paix de l'Organisation.

Devant la dégradation de la situation dans la zone d'opérations de la FINUL, les membres du Conseil de sécurité estiment indispensable l'adoption urgente de mesures destinées à renforcer efficacement la sécurité des membres de la Force et prient le Secrétaire général de prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

Les membres du Conseil de sécurité marquent au Secrétaire général leur appréciation pour l'envoi immédiat sur place d'une mission dirigée par le Secrétaire général adjoint qui doit procéder, en consultation avec le Gouvernement libanais, à un examen approfondi des mesures à prendre pour mettre la FINUL en état de remplir son mandat, tel qu'il est défini par la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, dans les conditions d'efficacité et de sécurité requises.

Ils invitent, en outre, le Secrétaire général à remettre, dès que possible, au Conseil de sécurité, le rapport qu'il établira à la suite de cette mission.

Les membres du Conseil, unanimes, manifestent au Secrétaire général et au commandant de la Force, dans les circonstances difficiles actuelles, la confiance qu'ils leur portent."

Le premier orateur inscrit sur ma liste est le représentant de la France.

M. de KEMOULARIA (France) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous dire combien nous vous souhaitons une bonne présidence. Ma délégation a déjà apprécié votre exceptionnelle courtoisie ainsi que la souplesse et la haute qualité de votre diplomatie.

Je voudrais également dire au Représentant permanent adjoint de la Trinité-et-Tobago combien nous avons apprécié la présidence de l'ambassadeur Alleyne.

Je voudrais enfin me joindre à vous, Monsieur le Président, pour dire combien nous sommes heureux de retrouver parmi nous le Secrétaire général en très bonne forme.

La France a demandé la réunion d'urgence du Conseil de sécurité en raison de la dégradation rapide de la situation au sud du Liban. A quelques jours d'intervalle, deux attentats très graves se sont produits, coûtant la vie à un officier irlandais et à trois soldats français de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban. Ces attentats s'ajoutent aux sérieux incidents dont, depuis un mois, ont tour à tour été victimes des membres de plusieurs contingents de la Force, et notamment, comme chacun s'en souvient, - le Secrétaire général le rappelait tout à l'heure - seize soldats français, les 11 et 12 août dernier.

Mon gouvernement a condamné avec la plus grande vigueur ces attentats. Il a été sensible aux marques de sympathie qui ont été témoignées à la FINUL et aux pays contributeurs par les populations et le Gouvernement libanais. Mais la situation présente, dans laquelle des soldats appartenant à une force internationale au service de la paix sont abattus lâchement, est devenue intolérable. Il importe d'y mettre un terme sans délai.

En avril dernier, en proposant que le Conseil de sécurité se prononce en faveur d'un mandat court, notre intention était d'amener la communauté internationale à mieux évaluer l'action de la FINUL. Notre appel a été entendu. Le Secrétariat a engagé aussitôt des consultations avec les parties concernées. Un dialogue s'est noué. Le Conseil de sécurité, en apportant pour la première fois son soutien unanime à la reconduction du mandat de la Force, le 18 juillet dernier, a fait apparaître que la communauté internationale tout entière prenait désormais plus justement la mesure de ses responsabilités.

M. de Kémoularia (France)

Nous devons toutefois constater que les efforts déployés avec persévérance n'ont pas encore abouti. La FINUL n'est toujours pas en mesure de s'acquitter de sa mission dans des conditions indispensables de sécurité et d'efficacité. C'est pourquoi, après les incidents des 11 et 12 août, nous avons saisi le Président du Conseil de sécurité de la nécessité d'engager une réflexion d'ensemble sur les problèmes de fond que pose l'accomplissement du mandat de la FINUL, en vue d'en tirer les conséquences appropriées. Dans cette perspective et comme nous le souhaitons, le Secrétaire général a décidé d'envoyer sur place d'extrême urgence une mission de haut niveau chargée d'évaluer la situation.

Les derniers attentats qui se sont produits ont rendu la situation encore plus précaire et dangereuse. Il n'est plus possible d'attendre davantage. Aussi la France demande-t-elle d'abord, avec insistance, l'adoption urgente de mesures destinées à renforcer la sécurité de tous les membres de la Force. Nous prenons donc acte avec satisfaction, et nous en remercions le Secrétaire général, de l'envoi immédiat sur place de M. Goulding. Nous comptons que celui-ci prenne sans délai les mesures pratiques qui s'imposent et que le Secrétaire général nous présente toutes recommandations appropriées.

Mais il importe également de poursuivre la réflexion d'ensemble que nous avons réclamée sur les problèmes de fond que pose l'accomplissement de la mission de la Force. A cette fin, nous demandons que M. Goulding recueille au cours de sa mission tous les éléments d'évaluation et de réflexion, en vue de permettre au Conseil d'arrêter ses conclusions.

Nous souhaitons que le Secrétaire général présente, dès que possible, - il vient de l'annoncer - au Conseil de sécurité, son rapport sur la mission de M. Goulding et nous fasse part de ses propositions.

Je ne voudrais pas conclure sans rendre hommage à l'action du Secrétaire général, ainsi qu'au courage et au dévouement du commandement et des soldats de la FINUL.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie le représentant de la France pour les aimables paroles qu'il a eues à mon endroit.

M. DUMEVI (Ghana) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter la bienvenue à la tête de la délégation soviétique au Conseil de sécurité et de vous dire combien nous nous félicitons de vous voir présider les travaux du Conseil ce mois-ci. Nous nous en félicitons en raison des excellentes relations existant entre votre pays et le mien. Ma délégation a déjà eu l'occasion de vous rencontrer brièvement lors de votre visite aux missions il y a de cela quelques semaines. Nul doute que votre vaste expérience, votre sagesse et votre habileté faciliteront grandement les travaux du Conseil. Je puis vous assurer, Monsieur le Président, du plein concours de la délégation ghanéenne.

Nous tenons par ailleurs à dire publiquement combien nous sommes reconnaissants à votre prédécesseur, l'ambassadeur Alleyne, de la Trinité-et-Tobago, pour la façon magistrale dont il a conduit les affaires du Conseil le mois dernier. La délégation ghanéenne entretient avec l'ambassadeur Alleyne et sa délégation d'excellentes relations, non seulement en raison de nos intérêts communs en tant que membres du Groupe des non-alignés au Conseil, mais aussi des précieux conseils que la délégation de la Trinité-et-Tobago a bien voulu prodiguer à la délégation du Ghana.

Je saisis par ailleurs cette occasion pour souhaiter la bienvenue à M. Birch, nouveau représentant permanent adjoint de la délégation du Royaume-Uni au Conseil de sécurité.

Au nom de la délégation ghanéenne et par votre intermédiaire, Monsieur le Président, j'aimerais transmettre les plus sincères condoléances du Gouvernement du Ghana aux Gouvernements de la France et de l'Irlande ainsi qu'aux familles éprouvées à la suite des pertes cruelles occasionnées par les récentes attaques contre les positions françaises et irlandaises de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). En tant que représentant d'un pays dont nombre de ses ressortissants sont tombés au service des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, de la FINUL notamment, nous vous exprimons notre plus profonde tristesse.

M. Dumevi (Ghana)

Le concept et la pratique des opérations de maintien de la paix sont une technique nouvelle mise au point par l'Organisation des Nations Unies pour stabiliser des situations de crise graves tout en recherchant des solutions pacifiques. Au fil des ans, cette pratique a permis le relâchement des tensions et la création de périodes d'accalmie nécessaires à des négociations pacifiques. Cela a été l'un des instruments les plus utiles entre les mains du Conseil de sécurité pour réduire les situations de conflit. Il est donc dans l'intérêt de tous que le concept et la pratique des opérations de maintien de la paix ne soient pas entravés. La délégation ghanéenne voudrait donc féliciter la délégation française de sa noble initiative.

Bien que ma délégation eût préféré un texte plus équilibré, elle appuie néanmoins la déclaration dont le Président a donné lecture, étant donné ses objectifs généraux.

Il n'en demeure pas moins que le cycle de violence dans la zone d'opérations de la FINUL est dû essentiellement à la prétendue zone de sécurité fixée unilatéralement par Israël et à la présence des forces israéliennes et de groupes armés parrainés par Israël au Sud-Liban. L'histoire de ce cycle de violence et les tueries qui en ont résulté montrent que, dans tous les cas, les incidents découlent essentiellement du ressentiment éprouvé par la population locale face à la présence des forces israéliennes dans la région. C'est ce sentiment qui l'a poussée à forcer les points de contrôle de la FINUL. Dans la dispute qui a suivi la colère a monté et des coups de feu ont été échangés, faisant des morts et des blessés parmi les soldats de la FINUL.

Il s'ensuit que pour empêcher d'autres incidents tragiques comme ceux d'hier il faut qu'Israël retire ses troupes du Liban pour permettre à la FINUL de s'acquitter de son mandat. Il faut espérer que ceux qui ont une influence politique sur Israël feront preuve de la volonté politique nécessaire pour convaincre Israël de retirer ses troupes jusqu'aux frontières internationales.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie le représentant du Ghana des aimables paroles qu'il a exprimées à mon intention.

L'orateur suivant est le représentant du Liban, à qui je donne la parole.

M. FAKHOURY (Liban) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, permettez-moi d'emblée de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et de dire que nous avons toute confiance dans votre expérience et dans votre capacité à diriger les travaux du Conseil de façon appropriée.

M. Fakhoury (Liban)

Je souhaite également exprimer à votre prédécesseur, S. Exc. le Représentant permanent de la Trinité-et-Tobago, nos remerciements pour la manière dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour saluer la présence à la table du Conseil du Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, et lui souhaiter un rétablissement complet.

Le Conseil est réuni aujourd'hui à la demande de la France, pays ami, en une période marquée, hélas, d'incidents et d'actes d'agression contre la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), et plus particulièrement contre les contingents français et irlandais. Les victimes de ces incidents sont des civils libanais ainsi que des officiers et des soldats de la FINUL.

Le Gouvernement et les autorités libanaises ont condamné tous ces incidents et exprimé leurs vives condoléances et leur douleur devant leurs conséquences tragiques. Au nom du Gouvernement et du peuple du Liban, ma délégation désire exprimer ses condoléances profondes et sincères aux Gouvernements et aux peuples français et irlandais, aux membres de la FINUL, à tous les pays qui fournissent des contingents ainsi qu'aux familles des victimes. Nous désirons souligner que le Gouvernement libanais ne ménagera aucun effort pour contribuer à la sécurité des membres de la FINUL.

Tant au sein du gouvernement que de la population, le Liban est unanime dans son désir de manifester un appui total à la FINUL. Nous exprimons notre appui à la présence de la Force au Liban et désirons en assurer la sécurité. Nous insistons pour que la FINUL puisse s'acquitter du mandat qui lui a été confié aux termes de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité et autres résolutions pertinentes adoptées par la suite. Cette unanimité est réelle et sincère, comme cela a été démontré en plus d'une instance et à plus d'une occasion. En effet, le Liban entier exprime sa profonde reconnaissance à la FINUL pour le rôle qu'elle a joué, aux Etats contributeurs de troupes pour les contributions volontaires et au Secrétaire général et ses collaborateurs pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés.

Le prix payé par la FINUL depuis sa création dans le cadre de ses activités de maintien de la paix est très lourd en vérité. Sa mission est noble, et les sacrifices de ceux de ses membres qui sont tombés dans l'accomplissement de leur devoir n'auront pas été vains. Leur noble souvenir vivra dans la mémoire et dans le coeur des Libanais, pour qui leur sacrifice est un symbole de sincère coopération entre nations, au service de la paix et dans la défense de l'équité et de la justice.

Le PRESIDENT (interprétation du russe): Je remercie le représentant du Liban pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je vais maintenant faire une déclaration en qualité de représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Je voudrais moi aussi exprimer mes plus sincères condoléances aux Gouvernements de l'Irlande et de la France et aux familles des soldats de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) qui viennent de perdre la vie dans ce pays. Il va de soi que les provocations armées contre les forces des Nations Unies doivent être condamnées et doivent cesser.

Ces événements tragiques mettent à nouveau l'accent sur les conditions dangereuses et anormales dans lesquelles doivent opérer les forces des Nations Unies du fait que, depuis longtemps déjà, elles sont privées de la possibilité de s'acquitter sans entrave de la tâche que leur a assignée le Conseil de sécurité. Nous estimons nécessaire de déclarer une fois encore que le Conseil est directement tenu de faire en sorte que soit appliquée dans les plus brefs délais la résolution 425 (1978) sur la base de laquelle ces forces ont été constituées.

Je reprends maintenant mes fonctions de président du Conseil de sécurité.

Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste pour la présente séance. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé, au stade actuel, l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 55.